

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 28 AVRIL 2010**

La séance est ouverte à ^{10h35} sous la présidence de M. ^{Guy PAQUOT}

qui désigne M. ^{Jean SPILLIAERT} pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. ^{Sébastien VAGELJACKERS}
et M. ^{Pierre BONNET} pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 2 avril 2010,
- du Tijd du 2 avril 2010 et
- de l'Echo du 2 avril 2010,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de warrants en nom et la liste des présences.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

⁵⁹ actionnaires présents ou représentés ont déposé ⁷⁶⁵⁹³⁰ parts sociales donnant droit au même nombre de voix.

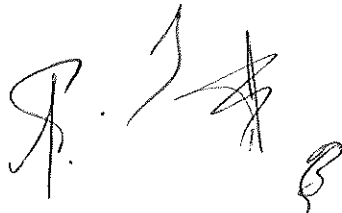
Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2009.

L'Assemblée (~~passé à la lecture~~) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir répondu aux différentes questions, le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

A. ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2009
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2009
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner au Commissaire



6. Mandats statutaires:
- renouvellement pour une période de six ans en qualité d'administrateur exécutif, de Monsieur Vincent Doumier, dont le mandat est venu à échéance
 - renouvellement pour une période d'un an en qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, de Monsieur Luc Willame dont le mandat est venu à échéance
 - nomination pour une période de six ans, en qualité d'administrateur présenté par l'actionnaire principal, de Monsieur Patrick van Craen, en remplacement des mandats du Baron Fallon et du Baron Boone venus à échéance et non rééligibles
 - renouvellement pour une période de trois ans du mandat de commissaire, venu à échéance, de la s.c. sfd s.c.r.l. Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Messieurs Michel Denayer et Eric Nys et fixation des émoluments annuels à Eur 21.200 (hors TVA et indexables).
7. Approbation des conventions de gestion conclues entre Grimobel SA, Neuhaus Holding SA et Neuhaus SA le 15 octobre 2009. Ces conventions accordent à la SA Grimobel le droit de mettre fin à la convention de gestion tout en ayant droit à une indemnité égale à 18 mois de rémunération fixe et variable, en cas de changement de contrôle de la Compagnie du Bois Sauvage SA (application extensive de l'article 556 C.Soc.).
8. Divers.

Le Conseil propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 7 de l'ordre du jour et le Comité d'audit propose d'adopter le point relatif au renouvellement du mandat du commissaire.

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes:

B. DECISIONS

3ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice 2009 se terminent par un bénéfice de Eur 21.432.289,15.

En tenant compte du bénéfice reporté de Eur 136.243.247,64 le bénéfice à affecter s'élève à Eur 157.675.536,79.

L'Assemblée approuve par:

unanimement
 voix POUR
 voix CONTRE
 ABSTENTIONS

les comptes annuels de l'exercice 2009 et l'affectation du bénéfice répartis comme suit:

- à la réserve légale	Eur -
- à la distribution d'un dividende brut de Eur 6,60 par titre	Eur 10.313.886,00
- aux tantièmes des administrateurs et aux membres du Comité de direction	Eur 428.394,97
- au bénéfice à reporter le solde de	Eur 146.933.255,82

4ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs

L'Assemblée donne DECHARGE aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 par:

unanimite
..... voix POUR *moins*
113..... voix CONTRE ↙
..... ABSTENTIONS

5ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire

L'Assemblée donne DECHARGE au Commissaire de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 par:

unanimite
..... voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

6ème point à l'ordre du jour: MANDATS STATUTAIRES:

L'Assemblée prend acte, avec effet au 30 juin 2010, du renon de Monsieur Guy Paquot à son mandat de Président, tout en restant administrateur de Compagnie du Bois Sauvage.

L'Assemblée acte la nomination de Monsieur Michel Delloye pour lui succéder.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur exécutif de Monsieur Vincent Doumier pour un terme de 6 ans, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016 par:

unanimite
..... voix POUR *moins*
113..... voix CONTRE ↙
..... ABSTENTIONS

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, de Monsieur Luc Willame, pour un terme de 1 an, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011 par:

unanimite
..... voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

L'Assemblée prend acte de la fin des mandats non rééligibles de Messieurs Karel Boone et Donald Fallon.

L'Assemblée nomme administrateur présenté par l'actionnaire principal, Monsieur Patrick van Craen, pour un terme de 6 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016 par:



unanimité
..... voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

L'Assemblée acte que le nombre d'administrateurs au conseil de Compagnie du Bois Sauvage a été réduit à 9 membres.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire la s.c. sfd s.c.r.l. Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Messieurs Michel Denayer et Eric Nys, pour une période de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 et fixe ses émoluments annuels à Eur 21.200 (hors TVA et indexables) par:.

unanimité
..... voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

Conformément à une application extensive de l'article 556 du Code des sociétés, l'Assemblée approuve les conventions de gestion conclues entre Grimobel SA, Neuhaus Holding SA et Neuhaus SA le 15 octobre 2009 et qui accordent à la SA Grimobel le droit de mettre fin à la convention de gestion tout en ayant droit à une indemnité égale à 18 mois de rémunération fixe et variable, en cas de changement de contrôle de la Compagnie du Bois Sauvage SA par:.

unanimité
..... voix POUR *moins*
..... *M3*..... voix CONTRE *(M)*
..... ABSTENTIONS

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à *M 15*

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Les Actionnaires

[Handwritten signatures for President, Secretary, and Scrutineers]